



Chemin d'Orveau
91820 VAYRES SUR ESSONNE

Département de l'ESSONNE

25 octobre 2019

Téléphone : 01 64 57 90 19

Télécopie : 01 64 57 85 59

COMPTE RENDU du CONSEIL MUNICIPAL DU 24 octobre 2019

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-quatre octobre à vingt heures trente minutes, le conseil municipal de la commune de Vayres-sur-Essonnes, s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame Jocelyne BOITON, Maire :

Etaient présents :

Tous les membres en exercice, sauf :

- Monsieur CHAILLOUX Jean-Marc absent excusé,
- Madame AH-TONG PLANTIER Emilie absente excusée,
- Monsieur CHAUSSARD Alain absent excusé,
- Madame PICHARD absente.

Monsieur CARON Virgil est désigné secrétaire de séance.

Le précédent procès-verbal du 30 août 2019 est adopté à l'unanimité.

L'ORDRE DU JOUR APPELLE

1) Tarification des ateliers « couture » du Conseil Municipal Junior

Considérant le succès de l'atelier couture proposé en début d'année, les Conseillers Juniors et les bénévoles en couture ont souhaité mettre en place un nouvel atelier couture et pourraient renouveler celui-ci plusieurs fois à l'avenir.

14 enfants auront la possibilité de s'inscrire pour la somme de 2 € par séance proposée (exemple : l'atelier peut se faire sur 4 séances, il sera alors demandé aux familles la somme de 8 €).

Le nombre de séances est communiqué aux parents en même temps que le bulletin d'inscription.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, fixe à 2 € (la séance) la participation financière par enfant pour tous les prochains ateliers « couture » organisés par le Conseil Municipal Junior, ces recettes seront versées sur la régie recette scolaires, périscolaires, extrascolaires sur le compte d'imputation 7067.

II) Demande de subvention au PNR pour les travaux du lavoir

Le lavoir de la Route de la Ruchère s'est fortement délabré malgré son entretien.

Il a été observé que la toiture est en train de céder, les poutres en bois finissent par se décomposer en conséquence de leur exposition aux intempéries (pluie, neige, soleil...).

Il devient urgent de faire rénover ce bien, faisant partie du patrimoine de la commune de Vayres sur Essonne, actuellement interdit d'accès par mesure de sécurité par des barrières et un arrêté municipal.

Le Parc Naturel Régional du Gâtinais Français a des dispositifs de soutien pour la mission « Patrimoine / Animation culturelle » dont la rénovation de notre lavoir remplit les conditions.

Des devis estimatifs ont été demandés et celui de la société MESTDAGH d'un montant de 10 372.30 € HT pour la rénovation du lavoir a été retenu pour le calcul de la subvention.

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter le Parc Naturel Régional afin d'obtenir une subvention au taux le plus favorable sur le montant du devis de 10 372.30 € HT.

La demande serait à hauteur de 80 % du montant H.T., soit 8 297.84 €.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité décide de solliciter le Parc Naturel Régional pour une subvention au taux le plus favorable (à savoir 80 % du montant H.T. de 10 372.30 €) et autorise Madame le Maire à signer tous documents s'y afférant.

III) Facturation des jeux de clés supplémentaires des salles communales aux associations

Madame le Maire informe l'ensemble du Conseil Municipal que, suite aux travaux de rénovation de la Salle Cardon, il est nécessaire de refaire des doubles des clés des portes.

Or il s'agit de clés sécurisées nécessitant un codage dont la reproduction coûte très cher (environ 80 €).

Les associations reçoivent 2 jeux de clés fournies gratuitement par la Mairie. Vu le prix d'une clé à l'unité, Madame le Maire propose à l'ensemble du Conseil de faire payer les clés supplémentaires qui seront demandées par les associations, sachant que la Mairie sera seule habilitée à s'occuper de la reproduction.

Madame le Maire propose également de faire payer les clés supplémentaires spécifiques qu'une association pourrait demander, à savoir les clés de boîtiers d'alarme, clé à code..., celles-ci coûtant environ 30 €.

Le conseil municipal décide de fixer la facturation de clés supplémentaires aux deux premiers jeux, aux tarifs suivants :

- reproduction de clés de la Salle Cardon : 80 € l'unité

- reproduction de clés spécifiques des autres salles communales (clé d'alarme, clé à code...) : 30 € l'unité.

Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité, accepte la proposition de Madame le Maire de faire payer aux associations, les reproductions de clés supplémentaires aux deux premiers jeux, à 80 € l'unité pour la Salle Cardon, 30 € l'unité pour les clés spécifiques (de type clé d'alarme, clé à code...). Ces recettes seront versées sur la régie divers et location de la Salle Cardon sur le compte d'imputation 7588.

IV) Coupure totale de l'éclairage public en été

Suivant les recommandations du groupe de travail énergie du Parc Naturel Régional du Gâtinais Français, Madame le Maire propose une extinction totale de l'éclairage public pendant la période estivale (soit du 15 mai au 15 août), et rappelle qu'une extinction de 23h00 à 5h00 du matin est déjà en place le reste de l'année.

Ce dispositif permet de réaliser des économies importantes sur la consommation d'énergie, accroît la durée de vie des matériels et la maintenance, participe à la protection des écosystèmes en diminuant la pollution lumineuse et prend en compte l'arrêté du 27/12/2018 relatif à la prévention, à la réduction et à la limitation des nuisances lumineuses et notamment son article 2, point VIII.

Cette mesure est une nécessité pour lutter contre la pollution lumineuse et les émissions de gaz à effet de serre, elle permet d'engager des actions volontaristes en faveur des économies d'énergie et de la maîtrise de la demande en électricité, et considérant qu'à certaines heures, l'éclairage public ne constitue pas une nécessité absolue, s'agissant de plages horaires peu fréquentées, cette mesure peut être mise en place au sein de la commune de Vayres sur Essonne.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité, accepte la restriction d'éclairage public comme suit :

- Extinction totale de l'éclairage public du 15 mai au 15 août,
- Extinction de 23h00 à 5h00 du matin le reste de l'année.

V) Questions diverses

1) Point sur la Salle Cardon :

La climatisation/chauffage est actuellement en panne, Monsieur MAILLARD a contacté la Société SUPAC (qui a procédé à l'installation) pour intervention au plus vite.

Monsieur BARBOT signale qu'il y a des traces de chaussures le long du mur et propose de remettre une barre de gymnastique afin d'empêcher les gens de s'appuyer directement au mur et de le salir, cette barre pourrait également être utile pour certains cours de gymnastique. La proposition va être étudiée.

Pour les associations et locations, il a été demandé de ne rien accrocher aux murs ni aux panneaux acoustiques... Cependant il serait nécessaire de prévoir une possibilité d'accrochage pour que la salle puisse être décorée lors des locations et des fêtes sans nuire à la rénovation récente.

Une réflexion peut être faite sur la mise en place de câbles en inox ou autres.

2) Travaux sur la RD 449 :

Les travaux du lot 4 (Mairie de Vayres – Courdimanche) avancent selon le planning défini. Afin de faciliter la circulation, l'intersection de la rue du Sourdret est condamnée actuellement, il en sera de même pour celle de la rue de la Ruchère quand les travaux arriveront à ce stade.

Les travaux du lot 3 (d'Huison Longueville – Mairie de Vayres) ont pris du retard suite à un changement de tracé pour enfouir la canalisation. Le SIARCE envisage peut-être une déviation par Bouville de ce tronçon quand les travaux devront être exécutés.

Concernant les prochains travaux d'enfouissement de réseaux prévus Route Nationale, les riverains ont été contactés afin d'anticiper les travaux éventuels en partie privative pour les enfouissements des réseaux électriques et télécoms.

3) Fenêtres de la maternelle :

Une fenêtre du rez-de-chaussée de l'école maternelle est à remplacer au plus vite, mais l'ensemble des huisseries sera à effectuer, au vu de l'état général des anciennes portes et fenêtres bois. Aussi une étude a été menée sur l'ensemble du bâtiment pour choisir un modèle d'huisseries qui pourra ensuite être changé en deux ou trois phases de travaux différentes.

Monsieur MAILLARD présente les différents devis obtenus pour le remplacement des fenêtres et portes de la maternelle. Pour le choix des matériaux, les devis ont été faits sur de l'aluminium et du PVC.

Après mûre réflexion (portant sur les qualités isolantes et esthétiques des deux options), le PVC est finalement retenu avec une voix contre.

Après étude des devis, Madame le Maire propose de choisir le fournisseur qui procèdera aux travaux. Le devis d'Auréliane de 12 060.55 € H.T. (soit 14 472.66 € T.T.C.) est retenu.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à une voix contre et dix voix pour, choisit de rénover les huisseries de l'école maternelle par des modèles en PVC.

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, accepte de faire exécuter les travaux par la Société Auréliane pour le remplacement des portes et fenêtres de l'école maternelle. Le devis est de 12 060.55 € H.T. (soit 14 472.66 € T.T.C), le Conseil municipal autorise Madame le Maire à signer tout document s'y afférant.

4) Porte de l'atelier :

Suite à l'effraction de la porte d'atelier survenue le 15 août 2019, des devis ont été demandés en vue de remplacer la porte de l'atelier. Pour le moment, 2 devis ont été faits et le montant se situe entre 5 000 € et 6 000 €. D'autres devis vont être demandés afin d'étudier ce qui conviendrait le mieux pour l'atelier.

5) Fournisseur de gaz :

Le contrat passé avec la société PICOTY arrive bientôt à échéance. Il va falloir refaire un nouvel appel d'offres afin d'étudier quel contrat sera le plus avantageux pour les installations des bâtiments communaux.

6) Rappel des manifestations à venir :

- Repas des anciens : 1^{er} décembre 2019
- Téléthon : 6 et 7 décembre 2019
- Distribution des colis : 8 décembre 2019

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h08 heures.

Le Maire,
Jocelyne BOITON.

